



R a p p o r t a n n u e l 2 0 0 0



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LA MARQUE DES PROFESSIONNELS



La mission et les valeurs de la Chambre de la sécurité financière

La mission de la Chambre de la sécurité financière est d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Plus précisément, elle veille à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt du consommateur, en offrant des produits et des services visant la protection de son patrimoine financier. Sa mission s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre compte plus de 25 000 membres qui exercent dans les six disciplines suivantes :

- l'assurance de personnes
- l'assurance collective de personnes
- la planification financière
- le courtage en épargne collective
- le courtage en contrats d'investissement
- le courtage en plans de bourses d'études

La Chambre s'appuie sur quatre valeurs fondamentales pour promouvoir l'apport de ses membres dans la société :

- le leadership
- l'intégrité
- le professionnalisme
- la transparence

Table des matières

Lettres de présentation	4
Rapport du président	5
Les représentants du public au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière	7
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Réalisations 2000	11
Les titres professionnels : une référence pour le public	13
Lettre du syndic	14
Rapport du syndic	15
Lettre du cosyndic	18
Rapport du cosyndic	19
Lettre du président du comité de discipline	21
Rapport du président du comité de discipline	22
Rapport du responsable du comité vérification, finances et trésorerie	26
États financiers	27
Statistiques	39
Bénévoles des comités de la Chambre et bénévoles des sections	42

Montréal, le 30 avril 2001

Madame Louise Champoux-Paillé
Présidente
Bureau des services financiers

Madame la Présidente,

Voici le rapport annuel 2000 de la Chambre de la sécurité financière qui fait état de nos activités. Ce document inclut également le rapport du syndic, du cosyndic, du président du comité de discipline et les états financiers vérifiés, exposant la situation financière de la Chambre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, le tout conformément à l'article 326 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, nos salutations distinguées.



Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
Représentant en épargne collective

Montréal, le 30 avril 2001

Madame Carmen Crépin
Présidente
Commission des valeurs mobilières du Québec

Madame la Présidente,

Voici le rapport annuel 2000 de la Chambre de la sécurité financière qui fait état de nos activités et qui inclut également le rapport du cosyndic, M^e Françoise Bureau, nommée par la Commission des valeurs mobilières du Québec. Le document comprend par ailleurs les états financiers vérifiés, exposant la situation financière de la Chambre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, le tout, conformément à l'article 351 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, mes salutations distinguées.



Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
Représentant en épargne collective



Rapport du président

Martin Rochon

C'est au cours de l'année 2000 que la Chambre a véritablement pris son envol.

Obligations réglementaires

Les étapes de transition étant franchies, nous avons pu travailler à la finalisation de notre réglementation. Nous avons vu ainsi l'adoption finale du *Règlement sur la formation continue obligatoire*, du *Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé* et du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

Nous avons également contribué, par la voie des trois administrateurs de la Chambre qui siègent au conseil d'administration du Bureau des services financiers (BSF), à tous les dossiers qui touchent particulièrement les praticiens membres de la Chambre et l'industrie en général. Nous avons assumé cette fonction avec diligence.

Constats financiers

Nous avons par ailleurs effectué des représentations auprès du ministère des Finances afin de mettre en lumière la problématique entourant la cotisation de la Chambre. Pour un nombre significatif de nos membres, la cotisation doit être acquittée en double et, dans certains cas, en triple et en quadruple lorsque ces derniers sont rattachés à plusieurs cabinets. Cet aspect de la réalité de la Chambre a été entendu par les autorités du ministère, et des pistes de solution émergeront au cours de 2001. La Chambre s'assurera de faire les suivis nécessaires à ce sujet.

Première période de qualification en formation continue obligatoire

L'année 2000 marquait pour la Chambre une première période de qualification dans le processus de formation continue obligatoire instauré avec l'adoption de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Les membres certifiés en assurance contre les accidents et la maladie constituaient ainsi la première cohorte à devoir se conformer aux exigences de la Chambre en matière de formation.

Nous pouvons dire que ce passage s'est effectué harmonieusement grâce à un suivi serré. Cette première expérience nous donne confiance pour la prochaine étape à franchir

en 2001 avec un bassin de membres qui sera, cette fois-ci, beaucoup plus volumineux. Nous constatons avec satisfaction que les membres intègrent de plus en plus la notion de mise à jour des connaissances, primordiale dans un environnement en constante évolution. Notre adhésion à ce principe constitue également un positionnement avant-gardiste en tant qu'organisme d'encadrement professionnel et cela s'avère bénéfique pour tous les professionnels des services financiers.

Accessibilité de la formation partout en région

Afin de rendre disponible le plus grand éventail de sessions et cours de formation, les vingt sections au Québec ont pris part à ce processus. Ce réseau, qui est sans aucun doute le meilleur diffuseur des valeurs et de la mission de la Chambre, joue également un rôle primordial dans la démocratisation des services fournis par la Chambre, tels la formation continue et l'information sur les règles de déontologie. Ainsi, des formations ont été offertes par les différentes sections dans le cadre de journées spécifiques, de déjeuners-conférences et autres types d'événements. Ces activités connaissent un bon succès et sont appréciées de tous. De plus, plusieurs formations à distance ont été rendues disponibles.

Fonds de développement professionnel

Le Fonds de développement professionnel a pour mission de fournir aux membres certifiés en assurance de personnes (incluant l'assurance contre les accidents et la maladie) et en assurance collective de personnes des activités et services reliés à la formation.

Ainsi, au cours de l'an 2000, le comité du Fonds, composé de trois administrateurs de la Chambre, a donné son aval aux projets suivants : le développement de l'architecture d'un site extranet pour l'an 2001, donnant accès à un dossier personnalisé de formation continue pour chaque membre; la parution d'un encart portant sur la mission du Fonds et distribué avec la revue *Sécurité financière*; des chèques-cadeaux, donnant droit à des rabais pour assister aux formations de la Chambre; un aide-mémoire impôt 2000-2001, qui inclut une foule de renseignements utiles pour les praticiens. Plusieurs autres projets sont actuellement en développement.

Assurer la pérennité de l'organisation

En vue des élections d'avril 2001 à son conseil d'administration, la Chambre a adopté certains principes afin d'assurer la pérennité de l'organisation. En effet, les administrateurs de la Chambre ont choisi de remplacer chaque année trois des neuf postes électifs du conseil d'administration. Ainsi s'effectue une rotation qui permet de conserver une expertise vivante au sein du conseil et de renouveler les praticiens qui voient aux destinées de la Chambre.

D'autre part, afin de faciliter l'implication de candidates et candidats de choix intéressés aux affaires de la Chambre et d'assurer la représentation des diverses disciplines qui en font partie, la Chambre a créé le groupe de travail sur la relève. Composé de représentants de chaque discipline, ce groupe a eu pour mandat d'informer les membres de la Chambre et d'accompagner ceux et celles qui ont démontré leur intérêt pour un poste au sein du conseil d'administration pour leur faire connaître en quoi consiste cette fonction.

Une action ordonnée

Au cours du dernier trimestre de l'année, la Chambre a adopté son plan stratégique triennal 2001-2003 qui énonce dans ses grandes lignes les initiatives, objectifs et actions que la Chambre mettra de l'avant au cours des trois prochaines années. Ce plan touche l'ensemble des clientèles avec qui la Chambre est en lien, à savoir les consommateurs, les membres et les organismes du milieu.

La Chambre se fait connaître

La Chambre a travaillé de façon particulière, en deuxième moitié d'année, à faire connaître sa mission, tant auprès du grand public, de ses membres que des organismes avec qui elle est en lien. Elle a misé sur la diffusion des compétences de ses membres et de son rôle d'encadrement quant aux règles de déontologie et de formation afin de promouvoir l'accès à des professionnels compétents, éthiques et formés. Ce virage entrepris se poursuivra en 2001 et constitue, à notre sens, un aspect primordial de notre mission de protection du public.

Un engagement continu

En terminant, je voudrais remercier chaleureusement mes collègues du conseil d'administration pour le travail réalisé au cours de la dernière année et, plus particulièrement, Alain Poirier, qui a assumé la présidence de la Chambre depuis sa naissance en 1998 et qui a quitté ses fonctions en novembre dernier afin de se consacrer à sa pratique. Son passage marqué au sein de la Chambre nous a guidés et menés vers des défis dont l'objectif constant est la reconnaissance professionnelle des membres.

Je tiens à saluer tous mes collègues et officiers des sections, sans qui le travail de diffusion de la mission de la Chambre à travers le Québec et le développement d'un sentiment d'appartenance ne seraient possibles.

Je veux finalement remercier l'équipe de permanents de la Chambre et le comité de gestion, sous la direction de M^{me} Lucie Granger, directrice générale et secrétaire. Tous et toutes constituent des individus engagés qui croient à leur rôle au sein de la Chambre.

Le président,



Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
Représentant en épargne collective

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1998-2000

- M. Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin., président
(depuis le 11 novembre 2000)
- M. Alain Poirier, président
(jusqu'au 10 novembre 2000)
- M. Alain C. Roy, A.V.C., Pl. Fin., vice-président aux assurances
- M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. Fin., vice-présidente aux valeurs mobilières
- M^e Louis Chartrain, représentant du secteur épargne collective
- M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. Fin., représentant du secteur contrats d'investissement et plans de bourses d'études
- M. Michel Paquet, représentant du secteur assurance collective
- M. Richard Pelletier, représentant du public
- M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin., représentant du secteur assurance de personnes
- M^e Jacques St-Amant, représentant du public
- M^{me} Louise Viau, A.V.A., Pl. Fin., représentante du secteur planification financière
- M. Richard Arel, Pl. Fin., président sortant
- M. Richard Gilbert, A.V.C., représentant du conseil des sections



Richard Pelletier

Jacques St-Amant

Les représentants du public au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière

La Chambre compte, au nombre de ses administrateurs, deux représentants du public. Ceux-ci sont nommés par la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances et la durée de leur mandat est de trois ans.

Il font état ici, du bilan de leur présence au conseil d'administration de la Chambre, et de leur vision de l'évolution de l'organisme. Nous publions, dans le présent rapport, la lettre transmise par les représentants du public à la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M^{me} Pauline Marois.

Montréal, le 30 avril 2001

Madame Pauline Marois
Vice-première ministre
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Tablant sur l'expérience acquise dans la décennie précédente, l'Assemblée nationale a décidé en procédant à la réforme de l'encadrement de la distribution de produits et services financiers de laisser un rôle important à des organismes régulateurs contrôlés par les représentants eux-mêmes. Elle a toutefois jugé opportun que leurs instances dirigeantes bénéficient de l'apport de personnes étrangères à la « profession »: ce sont les représentants du public au sein du conseil d'administration des chambres¹, qui sont nommés par le ministre des Finances.

Trente mois après leur première² nomination à titre de représentants du public au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière, les soussignés font un bilan somme toute positif de cette période où les énergies ont surtout été consacrées à la transition et à la mise en place du nouveau cadre réglementaire. Tout n'a pas été facile, et tout n'a pas été accompli; il faut cependant conclure que la Chambre évolue dans la bonne direction.

Si la déconcertante célérité avec laquelle on a dû agir pour mettre en œuvre le nouveau cadre législatif a causé des embêtements parfois sérieux aux cotisants de la Chambre, le public – et au premier chef les consommateurs de services financiers – n'en a heureusement pas souffert de manière perceptible. Il faut en remercier les cotisants.

La Chambre a pour mission de protéger le public. Depuis sa création, tous ses administrateurs, sans exception, en ont fait leur ligne de conduite essentielle et cette préoccupation a marqué tous les débats. Compte tenu de l'évolution du secteur des services financiers, les conseillers en sécurité financière, les autres représentants et tous les cotisants de la Chambre ne pourront se démarquer qu'en fournissant des services de grande qualité. Par ses activités de formation et son rôle en matière déontologique notamment, la Chambre en est un garant. Il lui reste à jouer de mieux en mieux ce rôle et tant les administrateurs que le personnel de la Chambre en sont bien conscients; le défi des prochaines années s'avère donc très stimulant.

Les administrateurs, et notamment les représentants du public, participent activement aux travaux de la Chambre par les décisions qu'ils prennent collectivement, bien sûr (et dont les résultats sont décrits dans d'autres sections du rapport de la Chambre), mais aussi par leur implication au sein de ses comités et groupes de travail. L'un des soussignés siège au comité consultatif formé en appui au syndic et au cosyndic, tandis que l'autre est responsable du comité de réglementation et siège au comité d'assurance collective. Ces responsabilités contribuent à ce que nous soyons étroitement associés aux activités de la Chambre et que nous puissions activement prendre part aux débats.

Nous tenons enfin à souligner notre gratitude envers le respect et la collaboration que nous ont accordés nos collègues du conseil et à remercier la secrétaire et directrice générale ainsi que toute l'équipe de la Chambre pour leur soutien et le travail considérable qu'elles ont abattu depuis l'automne 1998.

Richard Pelletier

Jacques St-Amant

Représentants du public au conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière

1 On trouve aussi des représentants du public au conseil d'administration du Bureau des services financiers, dont la composition répond toutefois à des impératifs quelque peu différents.

2 Les mandats de messieurs Pelletier et St-Amant ont récemment été reconduits par la ministre des Finances pour une durée de trois ans.



Lucie Granger

Notre organisation a désormais pris son rythme de croisière, ce qui ne veut pas dire que les défis ne demeurent pas nombreux. L'année 2000 a été celle de l'aiguillage, de l'implantation de nouvelles façons de faire, de l'ouverture aux nouvelles réalités.

Un plan d'affaires pour faire autant avec moins

Il a fallu faire différemment pour combler l'écart entre les coûts des services à offrir et les revenus dont dispose la Chambre. Nous avons intégré les principes émis dans notre plan d'affaires, c'est-à-dire le principe d'utilisateur-payeur, pour plusieurs services, et le développement d'activités qui doivent générer des revenus et financer certains autres aspects des services aux membres.

La protection du public passe par la formation et l'information

La Direction de la protection du public a, au cours de l'année, procédé à la formation des enquêteurs relativement aux trois disciplines des valeurs mobilières encadrées par la Chambre.

Les enquêtes se sont poursuivies dans le secteur de l'assurance de personnes, sous l'égide du syndic, M^e Micheline Rioux, et elles ont débuté au troisième trimestre pour ce qui est du secteur des valeurs mobilières, compte tenu que nous avons accueilli, en juillet, M^e Françoise Bureau, cosyndic de la Chambre, nommée par la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Au cours des trois premiers trimestres de 2000, notre action a été considérablement ralentie. Nous avons éprouvé des difficultés à obtenir les renseignements nécessaires à l'ouverture des dossiers d'enquête, et cela compte tenu des systèmes d'échange d'information qui devaient se mettre en place.

À la fin de l'année, l'échange d'information par voie électronique a amélioré les délais de traitement des dossiers. Par ailleurs, la validation des renseignements provenant de la base de données centrale étant toujours en progression, nous ne pourrions prendre notre réelle vitesse de croisière dans ce secteur que lorsque cet exercice sera complété.

Le développement de systèmes de gestion optimaux

Les fonctions de l'organisation sont soutenues par un système informatique alliant rigueur, fiabilité et flexibilité. Que ce soit pour les enquêtes du syndic et du cosyndic, pour la formation continue obligatoire ou pour les activités du comité de discipline, nous devons absolument avoir accès à un réseau d'information efficace pour venir appuyer l'action du personnel de la Chambre.

À ce chapitre, la Chambre a continué de gérer toutes ses opérations à partir des applications maison pour les trois premiers trimestres de l'année puisque les systèmes d'information du Bureau des services financiers, auxquels la Chambre est reliée pour effectuer ses propres opérations, étaient en développement.

Le plan directeur informatique, adopté en 1999 et qui doit s'opérationnaliser sur trois ans, a débuté cette année avec la mise en place du plan de transition. Ce plan a été mis en œuvre afin de faire le pont entre la base de données du BSF et celle de la Chambre.

À compter de la fin de l'année, nous avons amorcé le développement des applications pour répondre à nos nouvelles obligations. Celles-ci devraient prendre effet en début d'année 2001. La gestion des données a demandé, et continue de demander, une collaboration étroite entre la Chambre et le BSF. Nous souhaitons qu'en 2001 l'ensemble des systèmes soit pleinement opérationnel.

L'année 2000

L'implantation de la formation continue obligatoire

La première période de qualification, qui se terminait le 31 décembre dernier, visait les membres exerçant en assurance contre les accidents et la maladie. De ces derniers, au nombre de 598, 86 n'ont pas eu à se conformer, soit pour cause d'invalidité ou parce qu'ils cumulaient moins de six mois en carrière.

Pour les autres, soit 512, la très grande majorité s'est conformée aux exigences décrites au règlement. Cela nous permet de dire que cette catégorie de membres a intégré la formation continue obligatoire comme nouvelle donne en matière professionnelle.

Pour arriver à ce succès, la Chambre a déployé tous les efforts nécessaires. En effet, la Direction du développement professionnel a mis sur pied des rencontres avec les dirigeants de cabinets pour les informer des règles de formation continue. Elle a effectué un suivi, par correspondance et par téléphone, auprès des personnes qui affichaient une carence en nombre d'unités de formation continue. Elle s'est assurée ainsi que toutes et tous avaient en mains les outils et les informations nécessaires pour réussir ce passage avec succès, ce qu'elle fera également pour le prochain passage, en 2001.

L'accréditation des activités de formation continue

Conformément aux pouvoirs conférés à la Chambre par le législateur, notre organisation accrédite des formations en provenance de diverses entreprises ou formateurs. Selon un processus préétabli qui tient compte d'un ensemble de critères, nous pouvons ainsi nous assurer de la qualité des formations offertes.

Mille cent soixante et une (1161) formations ont été accréditées par la Chambre cette année, totalisant sept mille quatre cent trente-neuf (7439) heures. Les formations concernent l'ensemble des disciplines encadrées par la Chambre.

Une action concertée avec l'IQPF

Une entente est aussi intervenue entre la Chambre et l'Institut québécois de planification financière (IQPF), en mars, à la fois pour l'accréditation d'activités destinées aux planificateurs financiers de même que pour la tenue des dossiers d'unités de formation continue et cela afin d'alléger le processus pour les praticiens de cette discipline.

La Chambre offre l'accès à des UFC en salle et à distance

Soucieuse de l'accessibilité à la formation continue, la Chambre a également offert ses propres formations dans son réseau de vingt sections à travers le Québec. Elle a proposé, en janvier et mars « La planification successorale-Le financement de la convention » et, en septembre et octobre, « Les fonds distincts ». Ces sessions ont accueilli 1489 participants.

Quant aux formations à distance, on en comptait huit en 2000, dont deux étaient offertes en collaboration avec l'Institut canadien des valeurs mobilières (ICVM). Les huit formations ont recueilli 2089 inscriptions; de ce nombre, 1004 participants ont retourné l'examen.

Nouveau profil de compétences

Conformément aux nouvelles disciplines que compte la Chambre, un nouveau profil de compétences a été développé, incluant tout le volet des valeurs mobilières à exercice restreint et celui de l'assurance collective de personnes. Ce profil décrit les compétences que chaque praticien doit développer, selon la ou les disciplines dans lesquelles il exerce, pour être à la fine pointe de la pratique.

Ce profil est à la base des actions de la Chambre en matière de développement professionnel. Il s'appuie sur les besoins de l'industrie et de ses praticiens.

Une spécialisation : le certificat en assurance et rentes collectives

De concert avec les gens de l'industrie et l'Université Laval, la Chambre, par l'entremise du Fonds de développement professionnel, a travaillé à mettre en place un certificat universitaire dans la discipline de l'assurance et rentes collectives. Un consensus a été établi autour du développement du certificat et un groupe de travail a été mis en place afin d'établir les sources de financement qui permettront d'aller de l'avant avec ce projet.

Des activités de recherche et développement pour être à la fine pointe des tendances de l'industrie

La Chambre a conduit ou participé à deux études en cours d'année : « L'ethnographie du métier de représentant en services financiers » et « Le recrutement en assurance-vie : un processus d'amélioration continue ». Par le biais de ces études et des constats qu'elles dégagent, la Chambre est plus au fait de comprendre les professionnels qu'elle encadre et d'adapter ses façons de faire aux nouvelles tendances dégagées dans l'industrie des services financiers.

Formation « Le conseiller professionnel et le développement des affaires »

Au cours de l'automne, en collaboration avec une firme spécialisée et un groupe de conseillers en sécurité financière, la Chambre a débuté le développement de la formation « Le conseiller professionnel et le développement des affaires ». Cette formation a pour but de répondre aux besoins qui démontrent qu'un des principaux facteurs de décrochage des représentants dans les dix premières années de carrière résulte de la difficulté à prospecter auprès de nouvelles clientèles et à les conserver.

La formation visera à corriger cette situation et à offrir aux consommateurs des conseillers expérimentés en mesure d'évaluer leurs besoins financiers. Elle sera dispensée en mars 2001 à un premier groupe pilote dont les représentants cumulent entre cinq et dix ans de carrière. La formation cible trois clientèles : les représentants de moins de cinq ans dans la carrière, ceux de cinq à dix ans et ceux de plus de dix ans.

Le développement du service-conseil en vérification de la qualité et de la conformité des pratiques

La vérification de la qualité et de la conformité des pratiques est un service-conseil complémentaire qui a pour objet de promouvoir, sur une base volontaire, la compétence des membres de la Chambre, la connaissance et le respect des règles régissant leur pratique.

Pour assumer ce pan de sa mission, la Chambre a développé une position complémentaire à celle du BSF qui assume un rôle curatif par l'inspection des cabinets alors que la Chambre assume un rôle préventif axé sur la formation.

Par l'entremise de ce service, la Chambre a collaboré avec le BSF et la Chambre de l'assurance de dommages au développement et à l'envoi à tous les membres du *Guide sur les règles pour les représentations, les bannières ou les cartes d'affaires*.

Au cours de l'année 2000, le service-conseil en vérification de la qualité et de la conformité des pratiques a travaillé à concevoir des outils pour les offrir graduellement en début d'année 2001 par la voie de projets pilotes avec certains cabinets en assurance de personnes. Quant au volet de l'épargne collective, il s'enclenchera à la mi-année 2001.

Une première année d'existence passe par un bon positionnement

En fin d'année, la Chambre a adopté son plan stratégique triennal auquel toutes les directions ont collaboré en fonction des orientations émises par le conseil d'administration et le conseil des sections. Nous avons par la suite élaboré un plan de communication visant à promouvoir et à actualiser l'ensemble de ce plan. Le plan de communication contribuera en 2001 à positionner l'organisation et les professionnels qu'elle encadre et à les faire connaître à ses publics.

Informer les membres

La Chambre a publié six numéros de la revue professionnelle *Sécurité financière*, un magazine qui offre aux praticiens une information directement reliée au développement professionnel, à la protection du public et à la pratique, et ce, dans les six disciplines qu'encadre la Chambre. Un plus grand nombre d'articles de langue anglaise ont été produits cette année, à la demande de nos membres anglophones.

Rejoindre le public

Nous avons fait connaître la Chambre également par la voie des médias et par la participation à divers événements, dont le Salon Épargne-Placements, le Congrès de l'assurance et le *Advisor Forum*. Nous y avons rejoint nos divers publics, présenté la mission de notre organisation et diffusé les nouvelles obligations auxquelles les praticiens du domaine des services financiers doivent se conformer.

Un site Internet

De plus, la Chambre a mis en ligne un site Internet qui permet de diffuser la mission et les activités de la Chambre en continu. Elle a répondu également, par le biais de son agent d'information et des différentes directions, à 61 138 appels en provenance, principalement, des membres, de l'industrie et des consommateurs.

Un extranet en développement

La Direction des systèmes d'information et de gestion et la Direction du développement professionnel, appuyées du Service des communications, ont également pris part activement au développement d'un site extranet qui sera disponible pour nos membres au printemps de 2001 et qui rendra accessible une foule de services reliés à la formation continue obligatoire.

La Chambre s'implique

Dans le souci d'exercer un rôle de vigie, d'apporter sa réflexion aux débats concernant l'industrie des produits et services financiers et de contribuer aux relations avec les organismes d'encadrement du domaine, la Chambre a participé à diverses rencontres avec le Bureau des services financiers, la Commission des valeurs mobilières du Québec, la Chambre de l'assurance de dommages, l'Institut québécois de planification financière, le Comité des dirigeants de ventes, le Comité des directeurs de formation et à certains comités de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP). Sur le plan national, nous avons collaboré avec le *Canadian Insurance Services Regulatory Organizations*, (CISRO), dont j'ai le privilège d'assumer la présidence pour l'année 2001.

Un merci du fond du cœur !

Avant de conclure ce bilan administratif de l'année 2000 de la Chambre de la sécurité financière, je tiens à remercier particulièrement l'équipe exceptionnelle de permanents de notre organisation et les membres du comité de gestion dont je désire ici souligner l'expertise et l'engagement exemplaire. Je veux leur témoigner toute ma fierté d'être entourée d'une équipe d'une aussi grande valeur. Sans leur apport inconditionnel, leur créativité et leur solidité, la Chambre ne serait pas ce qu'elle est au terme de sa courte existence.

Je veux également souligner la confiance et l'appui des membres du conseil d'administration, leur vision et leur leadership qui nous guident et nous inspirent dans la réalisation de nos mandats.

La directrice générale et secrétaire,



Lucie Granger

Nous présentons sous cette rubrique les principales réalisations de la Chambre au cours de l'année 2000, soit celles qui ont un impact direct sur les consommateurs et les praticiens.

DIRECTION GÉNÉRALE

- Gestion de dix séances régulières du conseil d'administration et de quatre conseils des sections
- Tenue et gestion de cinq rencontres du groupe de travail sur la relève en vue des élections 2001
- Gestion des rencontres de différents comités de la Chambre
- Échanges avec les divers organismes de l'industrie afin de faire connaître la Chambre et de recueillir les attentes du milieu
- Présence à l'échelle nationale auprès de divers organismes d'encadrement
- Tenue et gestion de neuf rencontres du Fonds de développement professionnel
- Participation à des réunions avec les équipes de gestion du Bureau des services financiers, de la Chambre de l'assurance de dommages et de la Chambre de la sécurité financière

Affaires juridiques

- Adoption des modifications au *Règlement sur la formation continue obligatoire*
- Adoption du *Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé*
- Adoption du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*
- Adoption du *Règlement sur les sections*
- Adoption de règles concernant les élections au conseil d'administration de la Chambre, lesquelles sont intégrées au *Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière*
- Tenue et gestion des réunions du comité sur la réglementation
- Révision des protections de la Chambre en matière d'assurance
- Révision des contrats qui lient la Chambre à certains organismes

Greffe

- Nombre d'auditions tenues à l'extérieur de Montréal : 38
- Recrutement et entrevues des nouveaux membres du comité de discipline conformément aux exigences de la Loi 188
- Formation des membres du comité de discipline

Communications



- Publication d'un document sur la Chambre et sa mission

- Participation à des événements publics pour faire connaître la mission de la Chambre auprès des membres et du grand public : Congrès de l'assurance, *Advisor forum*, Salon Épargne-Placements



- Mise en ligne du site Internet
- Publication de six numéros de la revue *Sécurité financière*

- Collaboration à la lettre d'affaires *Conseils financiers* diffusée dans 20 000 foyers du Québec

- Présence régulière dans les médias spécialisés et quotidiens pour faire connaître la Chambre et apporter un éclairage sur des questions regardant la pratique ou les besoins des consommateurs



- Publication de quatre numéros de *CSF Express* à l'intention des membres en section

- Conception d'un plan de communication pour 2001 afin de rejoindre le public et les membres et de positionner la Chambre



- Collaboration, avec le BSF, à la production des pièces de communication pour les élections 2001

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Syndic

- Rencontre d'associations de consommateurs, en collaboration avec le cosyndic de la Chambre, le Bureau des services financiers et la Chambre de l'assurance de dommages, afin de faire connaître les recours possibles en cas de litige

- Rencontres, en collaboration avec le cosyndic, avec certains représentants de l'industrie afin de promouvoir une pratique éthique



- Publication de deux formulaires de plainte, l'un à l'intention des consommateurs et l'autre à l'intention des praticiens

- Examen des nouveautés réglementaires et interprétation avec le comité consultatif du syndic et du cosyndic

- Publication, en collaboration avec le cosyndic, de six chroniques dans la revue *Sécurité financière* afin de vulgariser aux membres les nouvelles règles de pratique

- Collaboration avec le BSF sur plusieurs dossiers : registre de plaintes, occupations incompatibles, qualification du droit de pratique, projet d'entente sur l'échange d'information
- Gestion de 570 dossiers d'enquête
- Interventions de médiation en faveur de consommateurs auprès d'institutions financières

Cosyndic

- Nomination du cosyndic en juillet
- Stage de formation auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
- Formation des enquêteurs aux nouvelles réalités de l'encadrement en valeurs mobilières
- Participation à divers comités pancanadiens relatifs aux normes de pratique en valeurs mobilières
- Intégration de membres en provenance du secteur des valeurs mobilières à exercice restreint au sein du comité consultatif au syndic et cosyndic et examen de la législation afférente
- Gestion de 37 dossiers d'enquête



Développement professionnel

- Nouveau profil de compétences développé, incluant le volet de la pratique en valeurs mobilières à exercice restreint et l'assurance collective de personnes
- Mise en place d'un certificat en assurance et rentes collectives en collaboration avec le Fonds de développement professionnel
- Développement et mise en marché de l'ABF électronique
- Production de l'ABF, version imprimée
- Développement de la formation « Le conseiller professionnel et le développement des affaires »
- Recherches sur le métier de représentant en assurance-vie et sur le recrutement en assurance-vie
- Tenue et gestion des réunions du comité de l'Institut de formation

Service-conseil en vérification de la qualité et de la conformité des pratiques

- Collaboration avec le BSF à la production et distribution gratuite à tous les membres du *Guide sur les règles pour les représentations, les bannières ou les cartes d'affaires*.
- Établissement des mandats, en complémentarité avec le BSF
- Conception d'outils (questionnaire diagnostic, formation personnalisée, etc.) à l'intention des représentants
- Mise en place de projets pilotes avec certains cabinets pour l'implantation du service en 2001

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Formation continue

- Accompagnement des représentants exerçant en assurance contre les accidents et la maladie pour la première période de qualification
- Développement d'un site extranet pour l'accès de chaque membre à son dossier de formation continue
- Accréditation de 1161 formations pour 7439 heures
- Conclusion d'une entente avec l'Institut québécois de planification financière (IQPF) pour l'accréditation d'activités de formation continue et la gestion des UFC pour les planificateurs financiers



- Offre de deux formations aux membres développées par la Chambre et offertes dans les sections
- Accès à huit formations à distance dont deux en collaboration avec l'Institut canadien des valeurs mobilières (ICVM)
- Offre de service aux sections pour la formation continue

Formation menant aux titres

- Développement de l'ensemble des cours pour le diplôme en assurance et produits financiers
- Vingt et un titres A.V.C. décernés
- Trente titres A.V.A. décernés
- Douze demandes d'équivalence pour lesquelles deux dossiers ont reçu une acceptation
- Organisation du colloque A.V.A.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE GESTION

- Finalisation du plan directeur informatique 2000-2003
- Mise en place de la phase de transition des systèmes d'information pour l'accès direct aux informations du registre central
- Amélioration de l'accessibilité et démocratisation de l'information financière pour les administrateurs et les gestionnaires
- Élaboration et mise à jour d'un recueil de politiques financières
- Soutien en matière de gestion des ressources humaines; la Chambre affiche un faible taux de roulement de son personnel et compte sur une équipe expérimentée

Les titres professionnels : une référence pour le public

De par son *Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé*, la Chambre décerne les titres professionnels d'A.V.C. et d'A.V.A., qui constituent un gage de qualité pour le public. En 2000, vingt et une personnes ont reçu le titre d'A.V.C. et trente, celui d'A.V.A. Félicitations aux récipiendaires.

TITRES A.V.C. ET A.V.A. DÉCERNÉS EN 2000

Assureur-vie certifié (A.V.C.)

Léo Arsenault, A.V.C., Laval
Serge Audet, A.V.C., Québec
Frédéric Bernardin, A.V.C., Grande-Mauricie
Alain Bouchard, A.V.C., Saguenay— Lac-Saint-Jean
Patrick Bouchard, A.V.C., Québec
Mathieu Boulanger, A.V.C., Montréal
Pierre Campbell, A.V.C., Montréal
Gilles Côté, A.V.C., Montréal
Suzie Deraspe, A.V.C., Bas-Saint-Laurent
Daniel Garand, A.V.C., Drummond-Arthabaska
Denis Huot, A.V.C., Montréal
Claude Joannette, A.V.C., Lanaudière
Richard Lambert, A.V.C., Québec
Joël Le Jannou, A.V.C., Laurentides
Solange Lepage, A.V.C., Lanaudière
Claude Paré, A.V.C., Drummond-Arthabaska
Michelle Perreault, A.V.C., Québec
Claude Proulx, A.V.C., Montréal
Sean Rose, A.V.C., Abitibi-Est
Mario Tessier, A.V.C., Québec
Denis Trudelle, A.V.C., Québec

Assureur-vie agréé (A.V.A.)

Michel Assouad, A.V.A., Montréal
Marc L. Castonguay, A.V.A., Beauce
Alain Bergeron, A.V.A., Québec
Suzanne Bonneau, A.V.A., Montréal
Marc Boudreau, A.V.A., Montréal
Sylvie Couture, A.V.A., Québec
Michel Demers, A.V.A., Laurentides
Elizabeth Giami, A.V.A., Laval
Michel Guimond, A.V.A., Outaouais
Pierre Hémond, A.V.A., Grande-Mauricie
Jean-François Jalbert, A.V.A., Montréal
Suzie Labbé, A.V.A., Québec
Bertrand Lapointe, A.V.A., Québec
Michel Lévesque, A.V.A., Laval
Pierre Masson, A.V.A., Québec
Riccardo Mastropietro, A.V.A., Laval
Stéphanie Ménard, A.V.A., Montréal
Pierre Oigny, A.V.A., Laval
Michel Pelletier, A.V.A., Laurentides
Gérard M. Perreault, A.V.A., Montréal
René Piché, A.V.A., Québec
Eli D. Pichelli, A.V.A., Montréal
Daniel Pilon, A.V.A., Richelieu-Longueuil
Claude Pineault, A.V.A., Montréal
France Racine, A.V.A., Laval
Christiane Roy, A.V.A., Québec
Luc Roy, A.V.A., Richelieu-Longueuil
Marie Saucier, A.V.A., Montréal
Christine Sévigny, A.V.A., Québec
Lise Trahan, A.V.A., Outaouais

DES TITRES PROFESSIONNELS QUI RÉFÈRENT À L'EXPERTISE ET À LA NOTORIÉTÉ

Un programme universitaire mène aux titres professionnels d'assureur-vie certifié (A.V.C.) et d'assureur-vie agréé (A.V.A.). Cette formation mène par étape à l'un et l'autre des titres qui constituent les degrés les plus élevés de la profession de conseiller en sécurité financière.

Le programme universitaire menant aux titres professionnels décernés par la Chambre met un accent particulier sur la planification successorale et fiscale ainsi que sur les produits d'assurance et financiers destinés aux entreprises. Elle permet aussi d'acquérir des connaissances plus avancées en assurance invalidité, en assurance collective et en placements.

L'obtention d'un titre professionnel permet aux représentants qui le souhaitent d'acquérir une expertise plus poussée et la notoriété voulue pour obtenir la confiance du public.

Trophée Gaëtan-Huard

Le trophée Gaëtan-Huard, remis au représentant ayant cumulé le plus grand nombre d'unités de formation continue auprès de l'Institut de formation de la Chambre, a été décerné cette année à M. Marcel Tremblay. Félicitations pour cette assiduité.

Prix d'excellence Robert-Lemay

Ayant fait preuve de la meilleure moyenne aux cours suivis pour l'obtention du titre d'assureur-vie agréé, M. Michel Poirier s'est vu octroyer le prix d'excellence Robert-Lemay pour l'année 2000. Toutes nos félicitations pour cette remarquable distinction.

Lettre de présentation du syndic

Montréal, le 30 avril 2001

Monsieur Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
Président
Chambre de la sécurité financière

Monsieur,

Voici le rapport qui fait état des activités du syndic de la Chambre de la sécurité financière et de son personnel pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, le tout, conformément à l'article 351 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



M^e Micheline Rioux, syndic
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives de personnes
Assureur-vie agréé, Pl. Fin.



Rapport du syndic

M^e Micheline Rioux

M^e Micheline Rioux, A.V.A., Pl. Fin., a été nommée syndic de la Chambre de la sécurité financière le 1^{er} octobre 1999 par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry. Elle a pour fonction, soit de sa propre initiative, soit à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la loi ou de ses règlements, d'enquêter à ce sujet. Elle exerce ses fonctions à l'égard des représentants en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et des planificateurs financiers qui ne sont pas membres d'ordres professionnels.

En tant que syndic de la Chambre, j'ai comme mandat d'enquêter, soit de ma propre initiative, soit à la suite d'une plainte qui m'est transmise au sujet d'un représentant sous ma juridiction (représentants qui exercent en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et en planification financière), qui est certifié par le Bureau des services financiers (BSF), pour lequel on allègue qu'il aurait commis une infraction à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹ ou un des règlements qui en découlent.

L'année qui s'achève marque la conclusion d'un premier exercice complet de la Chambre à ce titre. Après une période intense, lors de mon arrivée à l'automne 1999, afin d'arrimer les pratiques internes sous le nouveau modèle d'encadrement qui remplace le comité de surveillance qui existait sous l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, nous avons enfin pu, concrètement, faire connaître notre existence.

À cet effet, en collaboration avec nos collègues de la Chambre de l'assurance de dommages et du BSF, nous avons fait une première rencontre avec des représentants de regroupements de consommateurs. Nous leur avons fait part de notre existence, nous avons précisé le rôle de chacun et fait valoir que nos divers organismes, voués à la protection des consommateurs, sont là pour les accompagner en cas de difficultés vécues avec un représentant.

J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer certains groupes de l'industrie, des assureurs et plusieurs représentants. J'ai pu leur démontrer que nous sommes tous collectivement gagnants de prôner une pratique éthique, ce qui nous permet de nous démarquer comme de véritables professionnels du secteur financier aux yeux des épargnants québécois.

Cette première année d'exercice nous a également amenés à nous questionner sur les lignes de conduite à dégager de la législation et de la réglementation qui nous est applicable. À ce titre, j'ai le privilège d'être appuyée par un comité consultatif composé de membres exerçant dans chacun des secteurs d'activité encadrés par la Chambre. Je remercie les membres du comité pour leur participation soutenue et leur disponibilité.

Au chapitre des nouveautés réglementaires, soulignons notamment l'obligation de remplir un préavis de rempla-

cement². Cette obligation prévaut maintenant **pour tout contrat d'assurance de personnes** et non plus uniquement relativement à une protection d'assurance individuelle sur la vie. De même, notons l'introduction d'éléments spécifiques qui doivent figurer sur un document de divulgation (illustration) à être remis à un client lors de la souscription d'un produit d'assurance individuelle de personnes ou une rente individuelle. La jurisprudence à venir dans ce secteur nous éclairera sur les différentes interprétations à donner à ces notions nouvelles. Nous en traitons d'ailleurs par le biais de chroniques dans la revue *Sécurité financière*, qui est publiée six fois par année à l'intention des membres de la Chambre.

La Chambre a également été interpellée par le BSF sur plusieurs dossiers afin de collaborer à leur réflexion sur l'établissement de normes réglementaires. Citons, à titre d'exemple, les paramètres d'application du registre de plaintes des inscrits et l'occasion de réviser des occupations incompatibles avec l'exercice des activités de représentant, pour ne nommer que ceux-là.

De plus, nous avons des échanges soutenus avec le BSF pour assurer la communication efficace des renseignements sur la qualification du droit de pratique d'un représentant, et ce, dans le but d'avoir un portrait clair du professionnel qui fait l'objet d'une enquête. Ces discussions nous permettent d'envisager positivement qu'une entente d'échange d'information entre le syndic, le BSF et le Fonds d'indemnisation des services financiers pourra prochainement être approuvée par la Commission d'accès à l'information. Cela se traduira par un bénéfice pour les consommateurs qui pourront ainsi obtenir un appui plus intégré quand ils ont recours à notre aide.

Au moment d'entamer l'exercice 2000, 187 dossiers actifs étaient sous enquête sous mon autorité. Au cours de l'année, 382 nouveaux mandats d'enquête s'y sont ajoutés, ce qui conduit le nombre total de dossiers gérés à 569.

À la fin de l'année, l'équipe du syndic pouvait être satisfaite d'avoir fermé 390 dossiers. Notons que dans la continuité des mesures administratives existantes sous l'AIAPQ et maintenues dans nos pratiques, 38 avis et 41 mises en garde avaient été transmis à des représentants. De plus, j'ai convoqué

près d'une centaine de représentants (94) ayant fait l'objet d'une demande d'enquête afin d'avoir une discussion sérieuse sur leur pratique professionnelle. Quatre-vingt-deux d'entre eux ont eu à signer un engagement et à se conformer aux règles déontologiques, le tout dans un souci de prévention et de formation. Je suis également intervenue dans un nombre important de dossiers auprès d'assureurs afin de les accompagner dans la résolution de leurs différends.

Par ailleurs, 70 dossiers d'enquête ont ultimement fait l'objet d'une plainte disciplinaire dont j'assumerai la conduite devant le comité de discipline de la Chambre. Notons, à titre de nouveauté, que pour près d'un tiers des dossiers, la représentation du syndic devant le comité de discipline a été assurée par un procureur à l'interne.

Au 21 décembre 2000, le nombre de dossiers actifs s'élevait à 160. La répartition de ceux-ci s'établit comme suit : 105 sont en traitement, 19 en décision et 32 ont été référés en discipline.

En conclusion, je tiens à souligner le travail soutenu de l'équipe de la Direction de la protection du public et la collaboration de tous à un travail d'encadrement rigoureux et efficient.



M^e Micheline Rioux, syndic
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives de personnes
Assureur-vie agréé, Pl. Fin.

1 L.R.Q., c. D-9.2

2 Règlement sur l'exercice des activités des représentants (n° 2), (L.R.Q., c. D-92, a. 196, 202, 1^{er} al., par. 1^o à 4^o, 211 et 213), article 18 et suivants.

BILAN DES ACTIVITÉS DU SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2000

Dossiers reportés		187
Plaignants		
Consommateur	39 %	148
Membre – consommateur	5 %	21
Membre	45 %	173
Industrie	7 %	26
Syndic de sa propre initiative	3 %	12
Inconnu	0,5 %	1
BSF	0,5 %	1
Dossiers ouverts durant la période		382
TOTAL DES DOSSIERS GÉRÉS		569
Dossiers fermés pour motifs administratifs (retrait, transfert ou BSF, etc.)		31
Dossiers rejetés		124
Lettre d'avis ou avis verbal		38
Lettre de mise en garde ou mise en garde verbale		41
Convocation afin d'obtenir un engagement volontaire		82
Règlement		4
Plainte disciplinaire déposée		70
Dossiers fondés		235
TOTAL DES DOSSIERS FERMÉS DURANT LA PÉRIODE		390
TOTAL DES DOSSIERS EN SUSPENS³		19
TOTAL DES DOSSIERS EN COURS À LA FIN DE LA PÉRIODE		160

3 À la suite du statut d'inactivité du certificat du représentant.

DOSSIERS AU 31 DÉCEMBRE 2000

160 DOSSIERS ACTIFS

DESCRIPTION :

1. EN TRAITEMENT	105
Préliminaire	34
Sous enquête	71
2. EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION	19
Convocation à l'engagement volontaire à faire	19
3. EN DISCIPLINE	36
Préparation du rapport	10
Rapport référé au procureur	26

DOSSIERS RETRANSMIS AU BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

Cabinet :	6
Exercice illégal :	7
Stagiaire :	7*

À ce nombre, il faut ajouter les 19 dossiers fermés pour transfert, soit au BSF, soit à la CVMQ.

* Nous avons également décidé d'ouvrir des dossiers sur les maîtres de stage lorsque nous recevions une plainte sur un stagiaire compte tenu que nous n'avons pas juridiction sur ces derniers.

TOTAL DES DOSSIERS EN COURS : 160



■ Avant le 1^{er} janvier 2000 - 10%
■ Après le 1^{er} janvier 2000 - 90%

VISITES PERSONNALISÉES

DÉTAIL DE 2000

	À nos bureaux	À l'extérieur	Total
Consommateurs	29	66	95
Autres	16	2	18
Total	45	68	113

ACTIVITÉS DISCIPLINAIRES

(1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2000)

Au cours de l'année 2000, 109 dossiers ont été référés en discipline par le syndic.

Nous avons transmis 69 dossiers au procureur externe du syndic pour préparation de la plainte disciplinaire.

Par ailleurs, 25 des 118 dossiers ont été traités par le procureur à l'interne, soit 22 % des dossiers.

Enfin, la plainte disciplinaire afférente à 70 dossiers a été ratifiée.

PROVENANCE DES PLAINTES



■ 53 % Chambre
■ 47 % BSF

Lettre de présentation du cosyndic

Montréal, le 30 avril 2001

Monsieur Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
Président
Chambre de la sécurité financière

Monsieur,

Voici le rapport qui fait état des activités du cosyndic de la Chambre de la sécurité financière et de son personnel pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, le tout, conformément à l'article 351 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



M^e Françoise Bureau
Cosyndic



M^e Françoise Bureau

M^e Françoise Bureau a été nommée cosyndic de la Chambre de la sécurité financière le 5 juillet 2000 par la Commission des valeurs mobilières du Québec. Elle a pour fonction, soit de sa propre initiative, soit à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la loi ou de ses règlements, d'enquêter à ce sujet. Elle exerce ses fonctions à l'égard des représentants des disciplines suivantes : le courtage en épargne collective, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement.

C'est à la mi-année 2000 que j'ai eu le plaisir d'être nommée par la Commission des valeurs mobilières du Québec à titre de cosyndic de la Chambre de la sécurité financière, et ce, pour un mandat de cinq ans.

À l'image du syndic, j'exerce des fonctions d'encadrement des pratiques et d'enquête, mais ce relativement à une juridiction différente. En effet, mes actions d'enquête font suite à des plaintes en provenance des investisseurs ou à la suite d'information qui me seraient transmises concernant les quelque 17 000 représentants qui œuvrent dans les disciplines du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études ou du courtage en contrats d'investissement (regroupés sous l'appellation de représentants en valeurs mobilières).

Il va sans dire que les premiers mois d'exercice de ma fonction ont été davantage orientés à l'implantation de cette nouvelle réalité au sein de notre industrie. Bien que les représentants aient toujours été encadrés de façon systématique par la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*² et sa réglementation, il s'agit d'une nouvelle culture de responsabilisation professionnelle et individuelle, distincte de la firme de courtage pour laquelle œuvre le représentant, qu'a implantée la Loi 188.

Cette approche avant-gardiste gagne à être connue tant des consommateurs québécois que des acteurs de l'industrie des services financiers. C'est pourquoi j'ai participé à plusieurs des événements de l'industrie afin d'avoir l'occasion d'en sensibiliser les gens.

L'année 2000 en a donc été une de transition entre l'encadrement offert antérieurement par la Commission des valeurs mobilières du Québec et celle qui se met actuellement en place sous la Chambre de la sécurité financière. J'ai donc hérité d'un certain nombre de dossiers d'enquête actifs auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (dix), auxquels nous avons ajouté ceux reçus au cours des derniers mois de l'exercice 2000.

L'année qui vient de se terminer en a également été une de réflexions fort pertinentes menées en collaboration avec le comité consultatif du syndic et du cosyndic de la Chambre, lequel s'est doté de membres issus spécifiquement du secteur d'activité des valeurs mobilières. J'en profite pour remercier les membres pour leur implication. Notons que nous avons décidé

d'intégrer dans nos pratiques les décisions de sanctions administratives telles que les avis, les mises en garde et les convocations à rencontrer le cosyndic pour la signature d'un engagement volontaire.

Je m'en voudrais de ne pas souligner que les membres de l'équipe de la Direction de la protection du public ont tous consacré une bonne partie de l'année à compléter une formation pointue en matière de fonds distincts et de fonds communs de placement. Cela leur a permis d'être plus au fait de ce nouveau secteur d'encadrement et d'être encore plus efficaces dans leur travail d'enquête. Je les remercie de leur accueil chaleureux et de leur soutien dans mon intégration.

La prochaine année s'annonce particulièrement riche de défis. Ainsi, au cours du premier trimestre de 2001, nous pouvons espérer à la mise en vigueur du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.³

En effet, actuellement, j'applique, à titre de règles d'encadrement, la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et les règlements. Toutefois, grâce à l'avènement de ce nouveau règlement de la Commission, nous serons à même d'avoir des règles spécifiques applicables aux représentants à exercice restreint encadrés par la Chambre de la sécurité financière, ce qui nous permettra d'être d'autant plus efficaces dans nos actions.

Nous aurons également l'occasion de saisir le comité de discipline de nos premières plaintes disciplinaires, action concrète en termes de protection du public. Par conséquent, nous pourrons enfin dégager des décisions que rendra le comité les premières interprétations jurisprudentielles qui sauront être de précieuses lignes de conduite pour chacun dans sa pratique professionnelle.

En terminant, je me dois de souligner que, d'emblée, j'ai été à même de constater dans mon travail d'enquête, à la suite du traitement des demandes d'enquête, que la source de plusieurs conflits entre un représentant et un client insatisfait repose sur les explications déficientes qui lui ont été fournies lors d'un placement et sur le fait que les attentes de ce dernier n'ont pas été atteintes.

De façon fréquente, un représentant omet également d'effectuer un suivi serré des portefeuilles de chacun de ses

clients. J'appelle donc à la prudence vis-à-vis les représentants et leur demande de prendre le temps de bien effectuer le profil de l'investisseur du client, de cerner ses objectifs de placement et de bien évaluer sa tolérance au risque. Il importe de bien expliquer au client les produits, de faire des suivis périodiques des dossiers et de noter chacune des transactions et discussions au dossier.

Dans un marché financier volatil, tel qu'il l'est depuis quelques mois et tel qu'il s'annonce pour les mois à venir, aucun effort d'information auprès des clients ne sera superflu, surtout si je devais intervenir en tant que cosyndic dans un dossier d'enquête. Je suis convaincue que l'ensemble de la profession des valeurs mobilières a la maturité et le professionnalisme pour

concrétiser avec succès le virage de la responsabilisation individuelle.



M^e Françoise Bureau, cosyndic

1 Article 327 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers

2 L.R.Q., chapitre V-1.1

3 Adopté en vertu de l'article 201, Loi sur la distribution de produits et services financiers.

BILAN DES ACTIVITÉS DU COSYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2000)

Plaignants

Consommateur	73 %	28
Membre ou industrie	10 %	4
Cosyndic de sa propre initiative	11 %	4
Anonyme	3 %	1
BSF	3 %	1

Dossiers ouverts dans la période **38⁴**

**Dossiers fermés pour motifs administratifs
(retrait ou transfert à la CVMQ)** **4**

Dossiers rejetés **4**

Avis ou mise en garde	4
Convocation afin d'obtenir un engagement volontaire	1
Règlement	2
Plainte disciplinaire déposée	3

Dossiers fondés **10**

TOTAL DES DOSSIERS FERMÉS DURANT LA PÉRIODE **18**

TOTAL DES DOSSIERS EN SUSPENS⁵ **4**

TOTAL DES DOSSIERS EN COURS À LA FIN DE LA PÉRIODE **16**

4 De ces dossiers, dix étaient sous traitement auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec et nous ont été transmis à la suite de la nomination du cosyndic.

5 À la suite du statut d'inactivité du certificat du représentant.

DOSSIERS AU 31 DÉCEMBRE 2000 16 DOSSIERS ACTIFS

DESCRIPTION :

1. EN TRAITEMENT	7
Préliminaire	1
Sous enquête	6
2. EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION	3
Convocation à l'engagements volontaire à faire	3
3. EN DISCIPLINE	6
Préparation du rapport	2
Rapport référé au procureur	4

PROVENANCE DES DOSSIERS



ACTIVITÉS DISCIPLINAIRES DU COSYNDIC (1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2000)

Au cours de l'année 2000, 9 dossiers ont été référés en discipline par le cosyndic.

Nous avons transmis 6 dossiers au procureur du cosyndic pour préparation de la plainte disciplinaire.

Nous avons 2 dossiers pour lesquelles la plainte a été reçue et 3 dossiers dont la plainte a été ratifiée.

Lettre de présentation du président
du comité de discipline

Montréal, le 30 avril 2001

Monsieur Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
Président
Chambre de la sécurité financière

Monsieur,

Voici le rapport qui fait état des activités du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, le tout, conformément à l'article 370 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



M^e Guy Marcotte
Président du comité de discipline



M^e Guy Marcotte

M^e Guy Marcotte est président du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière depuis le 1^{er} octobre 1999, et ce, pour une période de cinq ans. Il a été nommé par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix ans de pratique. Il a pour fonction de diriger les affaires du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière. Le comité de discipline statue sur les plaintes portées contre les représentants des disciplines encadrées par la Chambre.

Constitution du comité de discipline

L'année a débuté par la constitution du nouveau comité de discipline, répondant ainsi aux exigences de la Loi 188.

Pour ce faire, nous avons procédé à la sélection des membres, à partir d'une banque de candidats qui avaient fait part de leur désir de joindre le comité de discipline, et nous avons recommandé au conseil d'administration leur nomination. Par la suite, une journée de formation a été tenue afin de les informer du fonctionnement du comité de discipline et du rôle qu'ils auraient à y tenir.

Plaintes

Au cours de l'année 2000, le comité a été saisi de 71 nouvelles plaintes, dont deux plaintes privées. Nous constatons d'ailleurs que le nombre de plaintes déposées au secrétariat du Greffe et traitées en cours d'année est semblable à celui de 1999.

Types de plaintes

Par les années passées, le comité de discipline était surtout saisi de plaintes concernant la procédure de remplacement des polices d'assurance de personnes. La sévérité des décisions rendues au cours des dernières années à cet égard semble avoir eu un impact positif puisque ce type de plaintes tend à diminuer.

Toutefois, l'on note un accroissement des plaintes concernant l'appropriation de fonds ou la falsification de documents et de signatures, ce qui constitue évidemment des types d'infraction beaucoup plus graves.

La complexité de certaines de ces plaintes a nécessité de longues auditions et des délibérés en conséquence.

Remerciements

Je tiens à souligner l'excellente collaboration de M^e Patrick Richard, vice-président du comité, de même que celle de tous les membres du comité. Je remercie également l'équipe du secrétariat du Greffe, sous la direction de M^{me} Rosa Abreu, secrétaire du comité de discipline, pour leur entière disponibilité et leur efficacité soutenue.

Rapport d'activité

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000, le comité de discipline a tenu 115 auditions et a rendu 180 décisions comparativement à 158 auditions et 144 décisions pour l'année précédente.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE DU 1^{ER} JANVIER 31 DÉCEMBRE 2000

Dossiers reportés du 31 décembre 1999	97
Plus : Nouveaux dossiers ouverts au cours de la période	
• Plaintes portées par le syndic	69
• Plaintes privées	2
Égale : Dossiers gérés au cours de la période	168
Moins : Dossiers fermés au cours de la période	
• L'intimé a été déclaré coupable	24
• L'intimé a été déclaré non coupable	4
• L'intimé a été déclaré coupable et a exécuté la sanction	39
• Retrait de la plainte par le plaignant	1
• Dossier fermé en appel	1
• Retrait du dossier en appel	1
	(70)
Égale : Encaisse au 31 décembre 2000	
• Dossiers en traitement (audition, poursuite d'audition)	37
• Dossiers en attente d'une date d'audition	12
• Dossiers en appel	12
• Dossiers en attente de la fin du délai d'appel et/ou en attente de fermeture	37
Total	98

Le tableau suivant a été préparé par le secrétaire du comité de discipline et vous informe de la répartition des chefs de plaintes par ordre d'importance.

Comme vous pourrez le constater, le comité de discipline a imposé des amendes totalisant la somme de 123 200 \$ comparativement à 186 700 \$ pour toute l'année 1999. Par contre, il a imposé beaucoup plus de radiations permanentes ou d'exclusions que les années précédentes.

Le tableau donne la répartition selon les chefs faisant partie des plaintes entendues par le comité de discipline en 2000 et pour lesquels une décision a été rendue. Les chefs de plainte ont été maintenus dans une proportion de 89 %.



M^e Guy Marcotte, président du comité de discipline

RÉPARTITION DES CHEFS DE PLAINTES (SELON LEUR SUJET) FAISANT PARTIE DES DOSSIERS ENTENDUS PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE EN 2000 ET POUR LESQUELS UNE DÉCISION A ÉTÉ RENDUE

SUJETS TRAITÉS	SANCTIONS		
	COUPABLE	REJETÉS	RETRAITÉS
Appropriation de fonds pour fins personnelles ou non-paiement à un assureur ou à une institution financière de sommes perçues pour ceux-ci	198 chefs <ul style="list-style-type: none"> • 1 suspension d'un mois • 4 suspensions de 6 mois • 2 suspensions de 2 ans • 1 suspension de 3 ans • 42 révocations de certificats • 70 radiations permanentes • 77 exclusions • 1 expulsion 		1 chef
Falsification ou contrefaçon de signatures ou de documents	137 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 3 500 \$ • 3 suspensions d'un mois • 18 suspensions de 18 mois • 2 suspensions de 2 ans • 3 suspensions de 3 ans • 1 suspension de 20 ans • 1 révocation du certificat • 23 radiations permanentes • 100 exclusions 	1 chef	1 chef
Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition	33 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 13 700 \$ • 9 réprimandes • 1 suspension d'un mois 	3 chefs	1 chef
Remplacement sans état comparatif	30 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 18 500 \$ • 13 réprimandes 	5 chefs	2 chefs
Remplacement injustifié	19 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 19 700 \$ • 3 réprimandes 	1 chef	1 chef
Information incomplète, trompeuse ou mensongère	17 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 12 800 \$ • 1 réprimande • 1 suspension d'un mois • 1 suspension de 5 ans • 2 suspensions de 20 ans 	5 chefs	

SUJETS TRAITÉS	SANCTIONS		
	COUPABLE	REJETÉS	RETRAITS
Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	15 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 3 400 \$ • 2 réprimandes • 2 suspensions de 3 mois • 1 suspension d'un an • 3 suspensions de 35 mois • 1 suspension de 5 ans • 1 radiation permanente • 1 exclusion 		
Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance des enquêteurs	14 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 11 100 \$ • 1 suspension de 20 ans • 1 révocation du certificat • 1 radiation permanente • 1 exclusion 		
Absence d'analyse des besoins financiers	12 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 6 400 \$ • 2 suspensions d'un mois 	2 chefs	
Conflits d'intérêts	11 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende de 1 000 \$ • 1 suspension de 6 mois • 9 suspensions de 5 ans 		6 chefs
Avoir témoigné de la signature d'un assuré sans sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur	11 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 5 600 \$ • 6 réprimandes • 1 suspension de 5 ans 		
État comparatif non rempli en même temps que la proposition	9 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 3 600 \$ • 2 réprimandes • 3 suspensions de 3 mois 	2 chefs	1 chef
Découvert ou risque de laissé à découvert d'assurance	7 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende de 600 \$ • 2 réprimandes • 4 suspensions d'un mois 		3 chefs
Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou avoir fourni de faux renseignements	7 chefs <ul style="list-style-type: none"> • Amende totale de 7 500 \$ • 2 réprimandes • 1 suspension de 6 semaines 	1 chef	
Divulgateion du mode de rémunération	7 chefs <ul style="list-style-type: none"> • 7 suspensions de 5 ans 		6 chefs
Conduite indigne ou immodérée	7 chefs <ul style="list-style-type: none"> • 7 suspensions de 5 ans 	1 chef	6 chefs
Soumettre une proposition à l'insu de l'assuré	4 chefs <ul style="list-style-type: none"> • 3 suspensions de 35 mois • 1 suspension de 3 semaines 		

SUJETS TRAITÉS	SANCTIONS		
	COUPABLE	REJETÉS	RETRAITS
État comparatif incomplet ou erroné	3 chefs • Amende totale de 2 600 \$ • 1 réprimande		
État comparatif non remis à un assureur ou à un assuré	3 chefs • Amende totale de 1800		
État comparatif expédié par un mode non réglementaire	2 chefs • Amende totale de 1 600 \$	1 chef	
Discréditer un confrère ou un assureur	2 chefs • Amende de 600 \$ • 1 réprimande	2 chefs	
Rabais de prime, ristournes, avantages Divulgateion de renseignements confidentiels	2 chefs • Amende totale de 1 600 \$		1 chef
Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	1 chef • Amende de 1 000 \$		
Défaut d'exercer ses activités avec intégrité	1 chef • 1 suspension de 6 semaines	1 chef	
Faillite reliée aux activités de l'intermédiaire	1 chef • 1 suspension de 35 mois		
Avoir fourni de faux renseignements à un enquêteur	1 chef • 1 suspension jusqu'à la libération de la faillite	1 chef	
Conduite indigne ou immodérée	1 chef • Amende de 2 000 \$		
Contravention aux obligations de maître de stage	1 chef • Amende de 600 \$		
État comparatif non expédié dans les délais réglementaires	1 chef • Amende de 4 000 \$		



M^e Louis Chartrain

Rapport du responsable du comité vérification, finances et trésorerie

En matière financière, l'année 2000 a été une année de consolidation pour la Chambre. Le comité de vérification, finances et trésorerie a d'abord précisé son mandat autour des axes majeurs que sont : l'information financière, le contrôle interne, la vérification, la trésorerie et les finances.

Recueil des politiques financières

Nous avons également favorisé l'adoption d'un recueil des politiques financières qui vient préciser, sur un ensemble de points reliés à la gestion budgétaire et aux finances de la Chambre, les grands principes et modes de fonctionnement en cette matière, dont une politique au chapitre des placements.

Processus budgétaire

Nous avons bâti nos prévisions 2001 à partir des orientations inscrites à la planification stratégique triennale de la Chambre (2001-2003) et de la production de plans d'action annuels pour chaque direction de l'organisation.

L'objectif que nous avons continué de poursuivre par cette activité est de nous arrimer aux opérations, d'anticiper de la manière la plus précise les dépenses à engager et de pouvoir, au terme de l'année, mesurer l'impact des actions, leur coût et les bénéfices réels pour l'organisation.

Les résultats annuels

L'année 2000 affiche un surplus budgétaire qui s'explique d'abord par une gestion serrée des avoirs, mais également par un plus grand nombre de représentants inscrits par rapport à celui que nous avions pu anticiper.

En effet, la Chambre a pu avoir accès à des données seulement à compter de l'automne en raison de la mise en place du registre central. Cette situation a eu un impact direct sur les opérations de la Chambre et, conséquemment, sur les résultats financiers puisque les activités n'ont pu prendre leur pleine mesure avant la fin de 2000.

Dans le contexte où la Chambre a adopté un plan directeur informatique en lien avec les choix technologiques du Bureau, le développement de nos systèmes d'information a réellement commencé à l'automne 2000.

Nouvelle présentation budgétaire

Enfin, de manière à pouvoir rendre ses données plus accessibles pour analyse et pour fins de comparaison entre les organismes créés par la Loi 188, la Chambre a revu, à la demande des autorités concernées, la présentation de ses états financiers, comme vous pourrez le constater dans ce rapport annuel.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du comité qui, par leurs réflexions et suggestions, ont permis d'améliorer les processus et d'assurer une saine gestion financière de la Chambre. Je veux particulièrement remercier M^{me} Danielle Surprenant pour son apport indéfectible et son importante contribution.

M^e Louis Chartrain

Responsable du comité vérification, finances et trésorerie



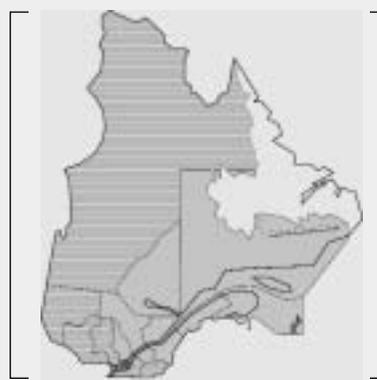
États financiers de la
Chambre de la sécurité financière
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

PROFIL DES MEMBRES

Représentants	27 624		Âge		
Sexe			30 ans et moins	2 939	10,6 %
homme	14 151	51,2 %	entre 31 et 40 ans	7 862	28,5 %
femme	13 473	48,8 %	entre 41 et 50 ans	9 878	35,8 %
	27 624	100,0 %	51 et plus	5 984	21,7 %
Langue			non disponible	961	3,5 %
français	25 012	90,5 %		27 624	100,0 %
anglais	2 612	9,5 %	Titres		
	27 624	100,0 %	A.V.A.	885	
			A.V.C.	1 585	

LES MEMBRES À TRAVERS TOUT LE QUÉBEC

SECTION DE LA CHAMBRE	NOMBRE DE MEMBRES
Abitibi Est	261
Rouyn-Noranda	281
Bas St-Laurent-Gaspésie-les îles	735
Rivière-du-Loup	335
Manicouagan	135
Nouveau-Québec	95
Laval	1 568
Drummond-Arthabaska	718
Haute Yamaska	742
Richelieu-Longueuil	3 574
Sud-ouest du Québec	872
Laurentides	1 669
Lanaudière	1 637
Montréal	5 772
Outaouais	1 202
Québec	4 220
Saguenay-Lac St-Jean	1 092
Estrie	1 177
Beauce-Amiante	574
Grande-Mauricie	913
Hors Québec	3
Non disponible	49
TOTAL	27 624



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (« la Chambre ») au 31 décembre 2000 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Montréal, Québec

Le 2 février 2001

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2000

États financiers

Bilan	1
État des résultats.....	2
État des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Bilan

31 décembre 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	1 085 489 \$	483 733 \$
Placements au coût, qui s'approche de la juste valeur marchande (note 2)	2 903 009	1 093 342
Cotisations à recevoir des représentants	133 749	3 329 348
Autres débiteurs	325 142	193 226
Frais imputables au prochain exercice	35 146	25 833
	4 482 535	5 125 482
Immobilisations (note 3)	544 755	179 797
	5 027 290 \$	5 305 279 \$
Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Dû au ministère des Finances (note 4)	— \$	1 004 350 \$
Créditeurs et charges à payer	718 750	939 190
Revenus reportés	2 963 871	2 532 301
	3 682 621	4 475 841
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	544 755	179 797
Fonds de développement professionnel	1 473 556	1 432 375
Non affectés (déficit)	(673 642)	(782 734)
	1 344 669	829 438
Engagement (note 7)		
Éventualité (note 8)		
	5 027 290 \$	5 305 279 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2000, avec chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	2000	1999
Revenus :		
Cotisations	4 086 229 \$	788 533 \$
Intérêts	49 558	—
Greffe	157 798	43 843
Formation	480 178	120 721
Autres revenus	1 782	—
Vérification préventive	13 539	—
	4 789 084	953 097
Charges :		
Salaires et charges sociales	1 916 099	567 291
Allocations	131 303	64 978
Jetons des administrateurs	31 374	39 703
Jetons des autres membres	10 723	7 948
Frais de formation du personnel	33 277	5 116
Loyer et électricité	206 968	63 982
Location - équipement de bureau	20 444	7 771
Fournitures de bureau et de papeterie	75 174	13 754
Entretien et réparations	21 029	5 574
Communications	160 339	77 587
Internet	32 328	1 903
Publication	78 906	4 982
Traduction	45 024	—
Frais de déplacement	92 188	96 264
Publicité et promotion	59 317	—
Taxes et permis	46 961	12 138
Assurance	18 751	4 074
Poste et messagerie	51 629	18 494
Télécommunications	90 754	52 148
Services professionnels externes	158 587	151 544
Comité de discipline	245 152	73 342
Procureur du syndic et du cosyndic	146 025	68 300
Formation	376 294	135 222
Vérification préventive	17 921	—
Frais bancaires	9 664	76
Frais financiers	30 892	19 030
Amortissement des immobilisations	140 191	36 779
Créances irrécouvrables - amendes	62 116	13 959
Frais de gestion	5 604	18 000
Plan de redéploiement	—	112 219
Perte sur radiation d'immobilisations	—	76 029
	4 315 034	1 748 207
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus) avant le poste suivant	474 050	(795 110)
Excédent des revenus sur les charges – Fonds de développement professionnel (note 5)	41 181	12 539
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	515 231 \$	(782 571)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2000, avec chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	Investis en immobilisations	Fonds de développement professionnel	Non affectés (déficit)	Total 2000	Total 1999
Solde au début de l'exercice	179 797 \$	1 432 375 \$	(782 734)\$	829 438 \$	(54 066)\$
Transfert des actifs nets de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (note 6)	—	—	—	—	1 666 075
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	(140 191) (1)	41 181 (2)	614 241	515 231	(782 571)
Acquisition d'immobilisations	505 149	—	(505 149)	—	—
	544 755 \$	1 473 556 \$	(673 642) \$	1 344 669 \$	829 438 \$

(1) Représente l'amortissement.

(2) Note 5.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2000, avec chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des charges sur les revenus	515 231 \$	(782 571)\$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	140 191	36 779
Radiation d'immobilisations	–	76 029
	655 422	(669 763)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Placements	(34 667)	(693 342)
Débiteurs	3 063 683	(3 000 016)
Frais imputables au prochain exercice	(9 313)	6 774
Créditeurs et charges à payer	(252 386)	424 850
Revenus reportés	431 570	2 449 446
Remboursements aux sociétaires	–	(2 083 051)
Dû à l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec	–	(54 066)
	3 854 309	(3 619 168)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
(Remboursement) augmentation du montant dû au ministère des Finances	(1 004 350)	1 004 350
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Transfert des actifs nets de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec	–	3 527 838
Acquisition d'immobilisations	(473 203)	(29 287)
	(473 203)	3 498 551
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	2 376 756	883 733
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	883 733	–
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	3 260 489 \$	883 733 \$
Constituées de :		
Encaisse	1 085 489 \$	483 733 \$
Marché monétaire	400 000	400 000
Certificats de placement garanti	1 775 000	–
	3 260 489 \$	883 733 \$
Informations supplémentaires :		
Créditeurs et charges à payer sur acquisition d'immobilisations	49 025 \$	17 079 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2000

La Chambre de la sécurité financière (« la Chambre ») a été constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. Depuis le 1^{er} octobre 1999, la Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses représentants.

1. Principales conventions comptables :

a) Constatation des revenus :

Le Bureau des Services Financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

b) Placements :

Les placements échéant en deçà d'un an sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

d) Espèces et quasi-espèces :

La Chambre considère que ses dépôts en banque et ses placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois constituent des espèces et quasi-espèces.

e) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2000

2. Placements :

	2000	1999
Marché monétaire	400 000 \$	400 000 \$
Certificats de placement garanti	2 503 009	693 342
	2 903 009 \$	1 093 342 \$

3. Immobilisations :

	2000		1999	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	830 767 \$	390 670 \$	440 097 \$	115 129 \$
Mobilier et équipement	267 000	204 682	62 318	64 668
Améliorations locatives	49 025	6 685	42 340	—
	1 146 792 \$	602 037 \$	544 755 \$	179 797 \$

4. Convention de crédit :

La Chambre est autorisée à utiliser une marge de crédit d'un montant maximum d'un million de dollars pour la période du 1er novembre 2000 au 31 octobre 2004. La Chambre ne peut contracter d'emprunt qui porterait le total de ses emprunts non remboursés au-delà de ces limites sans l'autorisation préalable du gouvernement du Québec. Le taux d'intérêt, appliqué quotidiennement sur le solde des emprunts, est de 0,3 % en sus du taux moyen en vigueur des acceptations bancaires à un mois.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2000

5. Fonds de développement professionnel :

La Chambre a créé, par résolution du conseil d'administration, un fonds de développement professionnel. Ce fonds est constitué des sommes cumulées par les représentants de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, dissoute le 1er octobre 1999, et est dédié exclusivement aux professionnels du secteur de l'assurance de personnes pour les appuyer dans leur développement professionnel. Les résultats relatifs à ce fonds se détaillent comme suit :

	2000	1999
Revenus :		
Intérêts	71 504 \$	12 539 \$
Autres revenus	59 911	–
	131 415	12 539
Charges :		
Soutien à la formation	58 005	–
Poste et messagerie	21 714	–
Autres charges	10 515	–
	90 234	–
Excédent des revenus sur les charges	41 181 \$	12 539 \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2000

6. Modification de la législation :

La Loi sur la distribution de produits et services financiers remplace en totalité la Loi sur les intermédiaires de marché depuis le 1er octobre 1999. À cette date, tous les biens, droits et obligations de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (« l'Association ») ont été intégrés aux états financiers de la Chambre et l'Association a été dissoute.

Actifs nets transférés à la Chambre le 1er octobre 1999 :

Actif à court terme :

Encaisse	1 598 743 \$
Placements	1 929 095
Débiteurs	522 558
Frais imputables au prochain exercice	32 607
	<hr/>
	4 083 003

Immobilisations

246 239

4 329 242

Passif à court terme :

Créditeurs et charges à payer	(497 261)
Remboursement aux sociétaires	(2 083 051)
Revenus perçus d'avance	(82 855)
	<hr/>
	(2 663 167)

1 666 075 \$

Actifs nets constitués de :

Investis en immobilisations	246 239 \$
Fonds de développement professionnel	1 419 836
	<hr/>

1 666 075 \$

7. Engagement :

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2006, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 1 160 398 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que pour des équipements de bureau. Le bail pour la location des locaux comporte une option de terminaison qui peut être exercée à compter du 31 août 2001.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2000

7. Engagement (suite) :

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2001	181 374 \$
2002	203 546
2003	203 546
2004	203 546
2005	185 689

8. Éventualité :

Une poursuite en dommages et intérêts a été intentée contre la Chambre pour une somme de 2,5 millions de dollars. De l'avis de la direction, il est pour le moment impossible d'évaluer l'issue de cette affaire. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de cette poursuite. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

9. Chiffres correspondants :

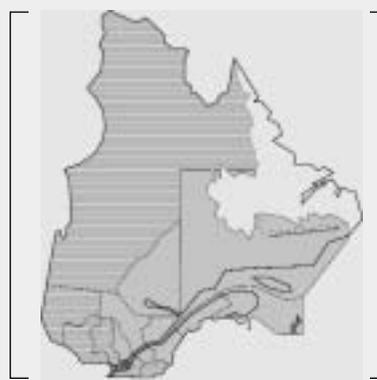
Certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2000.

PROFIL DES MEMBRES

Représentants	27 624		Âge		
Sexe			30 ans et moins	2 939	10,6 %
homme	14 151	51,2 %	entre 31 et 40 ans	7 862	28,5 %
femme	13 473	48,8 %	entre 41 et 50 ans	9 878	35,8 %
	27 624	100,0 %	51 et plus	5 984	21,7 %
Langue			non disponible	961	3,5 %
français	25 012	90,5 %		27 624	100,0 %
anglais	2 612	9,5 %	Titres		
	27 624	100,0 %	A.V.A.	885	
			A.V.C.	1 585	

LES MEMBRES À TRAVERS TOUT LE QUÉBEC

SECTION DE LA CHAMBRE	NOMBRE DE MEMBRES
Abitibi Est	261
Rouyn-Noranda	281
Bas St-Laurent-Gaspésie-les îles	735
Rivière-du-Loup	335
Manicouagan	135
Nouveau-Québec	95
Laval	1 568
Drummond-Arthabaska	718
Haute Yamaska	742
Richelieu-Longueuil	3 574
Sud-ouest du Québec	872
Laurentides	1 669
Lanaudière	1 637
Montréal	5 772
Outaouais	1 202
Québec	4 220
Saguenay-Lac St-Jean	1 092
Estrie	1 177
Beauce-Amiante	574
Grande-Mauricie	913
Hors Québec	3
Non disponible	49
TOTAL	27 624



NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR DISCIPLINE, CATÉGORIE DE DISCIPLINE ET MENTION

DISCIPLINE	CODE	DISCIPLINE, CATÉGORIE	MENTION	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	
Assurance de personnes	12 201	1A	Assurance de personnes	n/a	11 334
		1B	Assurance contre les accidents ou la maladie	A	264
Assurance collective de personnes	10 149	2A	Assurance collective de personnes	n/a	603
		2B	Régimes d'assurance collective	n/a	10 040
		2C	Régimes de rentes collectives	B	78
				n/a	31
Planification financière	2513	6	Planification financière	n/a	0
Courtage en épargne collective	19 060	7	Courtage en épargne collective	n/a	2 513
				F	13 328
Courtage en contrats d'investissement	69	8	Courtage en contrats d'investissement	n/a	5 732
Courtage en plans de bourses d'études	623	9	Courtage en plans de bourses d'études	n/a	69
Représentants ayant mention seulement	9			D	623
				F	9
Également inclus dans 1A, 1B, 2A, 2B, 7, 8, 9	35			D	35
Nombre de disciplines, catégories, mentions (si seul)	44 659				79

MENTION	CODE
Restreint à l'assurance-vie	A
Restreint produits ass. coll. contre acc./mal.	B
Courtage relatif prêts garantis hyp. immo.	D
Placements parts permanentes et parts privilégiées	F

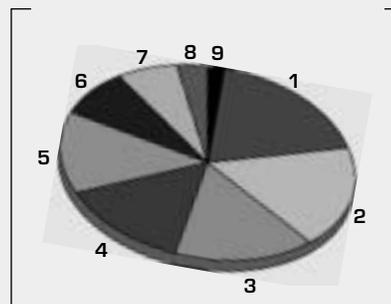
Note : Un représentant peut cumuler plus d'une discipline, il peut être comptabilisé plus d'une fois. (En moyenne un représentant cumule 1,6 discipline.)

LES REPRÉSENTANTS ET LE CUMUL DE DISCIPLINES

NOMBRE DE DISCIPLINES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	%	DONT PRINCIPALEMENT	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	%
une discipline	15 997	57,9 %	Assurance de personnes	1 015	6,3 %
			Courtage en épargne collective	8 171	51,1 %
			Courtage en épargne collective avec mention F	5 099	31,9 %
			Autres	1 712	10,7 %
deux disciplines	7 070	25,6 %	Ass. personnes et ass. collective de personnes	5 174	73,2 %
			Autres	1 896	26,8 %
trois disciplines	3 725	13,5 %	Ass. personnes, ass. collective et court. épargne coll.	3 277	88,0 %
			Autres	448	12,0 %
quatre disciplines	813	2,9 %	Ass. pers., ass. coll., court. épargne coll. et plan. fin.	771	94,8 %
			Autres	42	5,2 %
cinq disciplines	19	0,1 %	Ass. pers., ass. coll., court. épargne coll., plan. fin. et contrats d'inves.	19	100,0 %
nombre de représentants	27 624	100,0 %			

**LE SERVICE À LA CLIENTÈLE
NOMBRE D'APPELS REÇUS PAR DIRECTION**

	NOMBRE D'APPELS	%
1 ■ Formation continue	11 190	18,3 %
2 □ Services administratifs - inscriptions	10 740	17,6 %
3 ■ Enquêtes	9 675	15,8 %
4 ■ Direction générale	8 553	14 %
5 ■ Formation	8 299	13,6 %
6 ■ Greffe	5 299	8,6 %
7 □ Information	4 195	6,9 %
8 ■ Communications	2 074	3,4 %
9 ■ Vérification préventive	1 113	1,8 %
	61 138	100,0 %



**LE SERVICE À LA CLIENTÈLE
LES APPELS TRAITÉS PAR L'AGENT D'INFORMATION**

Les publics

PUBLICS	NOMBRE D'APPELS	%
Représentants	2 593	62 %
Cabinets	632	15 %
Les consommateurs	655	16 %
Autres	315	7 %

Les sujets

SUJETS TRAITÉS	%
Loi 188	39 %
Déontologie	27 %
Divers	17 %
Aide aux consommateurs	10 %
Décisions disciplinaires	7 %

Comités et groupes de travail du conseil d'administration

COMITÉ VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE

M^e Louis Chartrain, administrateur et responsable
M. Dany Bergeron, président de section
M. Normand Caty
M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. Fin., administrateur
M. Marcel Villeneuve, A.V.A., président de section

COMITÉ RÉGLEMENTATION

M^e Jacques St-Amant, administrateur et responsable
M^e Louis Chartrain, administrateur
M. Richard Gilbert, A.V.C., président du conseil des sections
M. Michel Paquet, administrateur
M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin., administrateur
M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. Fin., administrateur

COMITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION

M^{me} Louise Viau, A.V.A., Pl. Fin., administrateur et responsable
M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. Fin., administrateur
M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin., administrateur
M. Jean-Pierre Beaudet, invité / Great-West
M. Bernard Letendre, invité / Standard Life
M^{me} Marie-France Bachand, présidente de section

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^{me} Suzanne Arpin
M^{me} Michèle Barbier, A.V.A.
M. Reney Boutin, Pl. Fin.
M. Serge Bujold, Pl. Fin.
M. Gérard Chagnon, Pl. Fin.
M. André Cléroux, Pl. Fin.
M. Robert Comtois, Pl. Fin.
M. Marc Décary, A.V.A.
M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.
M. Serge Dufresne, A.V.A.
M. Daniel Faubert, A.V.A., Pl. Fin.
M. Denis Fauteux, A.V.A., Pl. Fin.
M. Marcel Fortier, A.V.A.
M. Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin.
M. Carmel Gagnon, A.V.A.
M. Jean Girard, Pl. Fin.
M. Normand Joly, Pl. Fin.
M. Roger Langlois, Pl. Fin.
M. Jacques Lépine, Pl. Fin.
M. André Morin, A.V.A.
M. Jean Poirier, A.V.A.
M^{me} Suzanne Rheault
M. Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. Fin.
M. Réjean Trahan, A.V.A., Pl. Fin.
M^{me} Michelle Vaillancourt, A.V.A., Pl. Fin.

COMITÉ FONDS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

M. Alain C. Roy, A.V.C., Pl. Fin., administrateur et responsable
M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. Fin., administrateur
M. Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin., administrateur
(jusqu'au 10 novembre 2000)
M^{me} Louise Viau, A.V.A., Pl. Fin., administrateur



La marque des professionnels

En voyant le jour, la Chambre se devait de trouver une identité graphique qui lui serait propre et qui refléterait le domaine de la sécurité financière ainsi que les six disciplines qu'elle chapeaute.



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

On remarque une forme stylisée de « S » pour « sécurité », mot-clé de l'appellation de la Chambre, et de « \$ », symbole par excellence du monde de la finance.

Le mouvement ascendant suggéré par la forme globale inspire le dynamisme et la croissance. Les six éléments qui forment l'ensemble symbolisent le regroupement des six disciplines qui évoluent en ordre, dans le cadre d'une formation cohérente.

La forme des constituantes du logo évoque à la fois des documents et l'argent, deux bases d'intervention de la profession. Tant dans son ensemble que dans son mouvement, le logo rappelle un drapeau flottant au vent, symbole de fierté et d'appartenance d'un regroupement de professionnels qui affirment leur présence dans l'honneur et savent prendre dignement la place qui leur revient.

500, rue Sherbrooke Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : (514) 282-5777
1 800 361-9989

Télécopieur : (514) 282-2225

Site Internet : www.chambresf.com

Courriel : renseignements@chambresf.com



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LA MARQUE DES PROFESSIONNELS
